

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 17 mars 2005**

Présents

Exécutif	M.	Marc MICHELA	maire
	Mme	Marie-Rose CHARVOZ	adjointe
	M.	Michel PERILLAT	adjoint
Bureau du Conseil	MM.	Etienne MURISIER	président
		Florio TOGNI	secrétaire
Conseil Municipal	Mmes	Marlène FAVRE, Corinne MENETREY-MONNIER, Martine SCHLATTER	
	MM.	Alain CORTHAY, André FAVRE, François MEGEVAND, Olivier MENETREY, Bernard PIGUET, Léon PILLER, Pierre PRICAT	
Personnel communal	M.	Michel VAZQUEZ	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mmes	Lesley CHERUBINI	vice-présidente
		Myrna LACHENAL, Laurette MENETREY-FONJALLAZ	conseillères municipales

.....

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2005
2. Communications du Maire
3. Projets de délibérations :
 - **03/2005** : OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'AMENAGEMENT DES COMBLES DE L'ECOLE COMMUNALE ET LA RENOVATION D'UNE CLASSE
 - **04/2005** : PROPOSITION RELATIVE À LA VENTE D'UN LOT DE COPROPRIÉTÉ DU DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT IMMATRICULÉ AU FEUILLET 1691 N° 09 DE MEINIER CONSTITUÉ SUR LA PARCELLE N° 1647, LA PARCELLE ET LE DDP ÉTANT PROPRIÉTÉ DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE, AINSI QUE DE SERVITUDES PERSONNELLES CESSIBLES D'USAGE EXCLUSIF DE DEUX PLACES DE PARKING
4. Rapports des commissions
5. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2005

Le procès-verbal est approuvé avec les remarques, les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Florio Togni fait la même remarque qu'au précédent Procès-verbal, qui consistait à se demander s'il est utile de mentionner le compte-rendu de la discussion lors de la présentation d'un projet, celui sur l'aménagement du centre du village en l'occurrence ; selon lui, il faudrait soit lister toutes les interventions - ce qui serait trop long, soit ne rien mentionner du tout.
- 2^{ème} remarque / 1^{ère} correction demandée en page 6, paragraphe du bas :
 - ➔ « Afin de s'assurer que les objectifs sont clairs pour tous les membres du Conseil, le Maire résume les ~~décisions~~ **propositions** qui ont été... ».

2) Communications du Maire

En préambule, le Président précise qu'il a demandé d'inclure dans les communications du Maire une petite discussion sur la campagne Berthet, comme il en avait été question lors de la précédente séance du Conseil. Il passe ensuite la parole au Maire.

a) Projet d'aménagement du centre du village – Lieu intergénérationnel

Comme mentionné dans le dernier Conseil, il avait été décidé de poursuivre le projet proposé par le groupe pluridisciplinaire tel qu'il ressort de la présentation, et d'aller de l'avant jusqu'à la préparation du concours d'architectes. Le groupe a effectué un débriefing de ladite présentation. Quelques précisions ont d'ores et déjà été apportées, par exemple au niveau du nombre d'enfants potentiels à prévoir pour la petite enfance, qui a été fixé à 50 car il est toujours plus facile de réduire ce nombre que de l'augmenter si nécessaire. Pascal Tanari a expliqué en quoi consistait le concours – le document complet de sa présentation figure dans le procès-verbal du groupe pluridisciplinaire, qui est à disposition de tous les membres du Conseil qui le souhaitent, à la mairie. Le concours sera ouvert – il aurait pu être de type anonyme, et un jury convoqué par le maître d'ouvrage sera formé, qui doit être constitué à moitié au moins par d'architectes professionnels en rapport avec les prestations mises au concours. La décision du jury est un jugement, que les autorités sont libres ou non de suivre. Le planning prévoit la mise en place suivante :

- mars / avril 2005 : constitution et convocation du jury ;
- avril / mai 2005 : approbation de la procédure et du règlement du programme ;
- juin 2005 : appel à candidatures ;
- juil. / août 2005 : ouverture des inscriptions et lancement du concours ;
- décembre 2005 : rendu des projets ;
- janv. / févr. 2006 : jugement des projets ;
- mars / avril 2006 : possibilité de diffuser les résultats.

Le Maire rappelle que tout architecte ayant de l'expérience peut se proposer pour faire partie du jury, chaque membre du Conseil étant libre d'en proposer.

Corinne Ménétreay-Monnier demande pourquoi ne pas proposer ce projet à un petit

nombre d'architectes, ce qui supprimerait le coût inhérent à la mise sur pied d'un concours d'architectes ouvert. Michel Périllat répond que même avec un nombre réduit, il faudrait de toute façon un jury. Plusieurs membres du Conseil rajoutent qu'afin de faire jouer à plein la concurrence et pour permettre à un maximum d'idées de nous être soumises, y compris de la part de nouveaux architectes pas forcément connus de l'assemblée ici présente, il est préférable d'organiser un concours ouvert. Par ailleurs, certains reproches avaient été formulés au moment du projet de centre sportif justement parce qu'il se basait sur un nombre plus restreint d'architectes. Il est précisé que les architectes qui participeront au jury ne pourront pas participer au concours. Pour revenir à la composition du jury, Corinne Ménétrety-Monnier exprime son souhait d'en faire partie. Le Président propose - avec l'accord du Conseil, que Corinne Ménétrety-Monnier et les deux membres du Conseil qui faisaient partie du groupe pluridisciplinaire discutent entre eux pour décider d'ici une semaine qui intégrera le jury.

b) Campagne Berthet

Un mandataire avait fait à l'époque une esquisse de projet de transformation de la maison en plusieurs appartements. Une estimation d'avant-projet a été demandée à Claude Meylan, qui devra se mettre en rapport avec Pascal Tanari pour gérer les problèmes relatifs au Plan directeur communal (PDC). Comme cela a été évoqué lors du précédent Conseil, une première étape d'aménagement de Berthet en PPE pourrait être envisagée ; elle pourrait être suivie d'une deuxième étape qui consisterait à construire de petits immeubles sur la parcelle de la campagne Berthet, via un déclassement éventuel par exemple. Le cas échéant, il serait préférable que la commune garde la main sur la construction, quitte à vendre le complexe par la suite si nécessaire.

c) Petite enfance

Comme discuté lors du précédent Conseil, il a été proposé de réaménager les locaux actuels de la petite enfance avec des équipements sanitaires. Madame Limat a effectué l'étude de ces aménagements. Le Maire détaille ce projet, et Michel Périllat en présente les aspects techniques. Les murs et cloisons seront anti-feu, le local concierge sera utilisé pour les sanitaires, son nouveau local étant déplacé dans la pièce à côté, mieux aménagée et qui donne directement sur l'extérieur.

Le coût approximatif de ces travaux est d'environ Fr. 104'000.-, mais il vaudrait mieux prévoir un crédit de Fr. 110'000.- à 120'000.-. Le Maire propose qu'une décision de principe soit prise car les délais sont très courts, en attendant le vote du crédit lui-même. L'Exécutif va voir avec le département concerné pour essayer de transposer le crédit voté pour Berthet, qui n'a plus sa raison d'être tel quel, sur ces aménagements, ce qui permettrait d'accélérer le démarrage des travaux en supprimant le délai de recours.

Un vote de principe du Conseil soutient ce projet par 11 voix pour, soit à l'unanimité.

3) Projets de délibérations

- **03/2005** : OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'AMENAGEMENT DES COMBLES DE L'ECOLE COMMUNALE ET LA RENOVATION D'UNE CLASSE

Michel Périllat donne quelques explications techniques sur la base des plans d'aménagement du projet, dont l'estimation des coûts se monte à Fr. 378'000.- ; il précise toutefois que vu la hausse actuelle du prix de l'acier, un crédit de

Fr. 400'000.- serait plus réaliste. Alain Corthay se demande si ce projet est vraiment à voter maintenant, car il y a d'autres priorités budgétaires en ce moment. D'autre part, quand le Conseil est appelé à se pronocer sur un sujet représentant une somme importante, il serait judicieux de le présenter lors d'une séance précédente et de voter le crédit y relatif lors de la suivante. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un besoin en locaux exprimé depuis une année par les enseignants et l'inspection des écoles, que ces locaux serviront aussi aux sociétés en dehors des heures d'école (une lettre de l'inspectrice le prévoyant expressement), que cet aménagement a déjà été présenté il y a deux ans et qu'il est temps maintenant de le réaliser sinon il faudra attendre à nouveau une année pour pouvoir le réaliser pendant l'été. Pierre Pricat rassure ses collègues au niveau des finances, ce projet étant déjà prévu au budget 2005 - équilibré par ailleurs.

Le Président lit la délibération. Il est demandé de rajouter la notion de subvention éventuelle et de préciser que c'est la rénovation "d'une classe" et non "des classes".

► **Le Conseil vote et l'accepte par 10 voix pour et 1 voix contre.**

(délibération votée en annexe)

Le Maire souligne encore que même si le gros des travaux sera effectué cet été si tout va bien, il n'est pas certain que l'occupation des locaux puisse être effective immédiatement. Il est plus réaliste de l'envisager pour l'automne 2005.

Par ailleurs, Martine Schlatter propose une visite des combles de l'école pour ceux qui le souhaitent ; celle-ci est fixée au mercredi 23 mars 2005 à 18h00, rendez-vous devant le bâtiment.

- **04/2005 :** PROPOSITION RELATIVE À LA VENTE D'UN LOT DE COPROPRIÉTÉ DU DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT IMMATRICULÉ AU FEUILLET 1691 N° 09 DE MEINIER CONSTITUÉ SUR LA PARCELLE N° 1647, LA PARCELLE ET LE DDP ÉTANT PROPRIÉTÉ DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE, AINSI QUE DE SERVITUDES PERSONNELLES CESSIBLES D'USAGE EXCLUSIF DE DEUX PLACES DE PARKING

Le Maire résume les raisons et la nécessité de cette délibération, qui sont déjà expliquées dans l'exposé des motifs.

Le Président lit la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

Olivier Ménétreay profite de ce sujet pour connaître l'évolution de la situation concernant la redistribution éventuelle aux communes des bénéficiaires résultant de l'exploitation de la Fondation en question. Le Maire répond que ce point est en cours de discussion par le biais de la refonte de la convention tripartite.

4) Rapports des commissions

a) Information, Réclamations & Votations - IRV

François Mégevand informe que le bulletin communal est à bout touchant et va être distribué sous peu.

b) Gestion des Bâtiments - GEBA

Rien à signaler.

c) Agriculture, Routes & Assainissement - ARA

- Selon Olivier Ménétreay, une présentation des aménagements de la Seymaz est à prévoir avec M. Bach.
- Les plaques de rues ont été commandées et seront changées dès que la tournée pour déterminer les fixations correspondantes sur les poteaux sera terminée.
- Un rendez-vous avec un spécialiste est agendé au 5 avril pour harmoniser à grande échelle le mobilier urbain à installer pour la modération du trafic (bacs à fleurs, etc.).

d) Aménagement - AME

Le rapport technique de Pascal Tanari va nous parvenir prochainement annonce Alain Corthay. Nous avons reçu le planning, avec la présentation du PDC au Conseil municipal prévue en mars 2006, qui sera suivie d'une consultation communale à la population. La prochaine séance aura lieu après Pâques.

e) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (0-18 ans) - PEEJ

- Florio Togni indique que le regroupement scolaire envisagé pour Meinier, Presinge, Gy et/ou Jussy ne concernera finalement que Presinge et Gy.
- Le sujet de la crèche intercommunale va être abordé après réception du rapport qui découle de l'enquête sur la petite enfance, en principe la semaine prochaine.

f) Sport, Culture & Loisirs - SCL

- André Favre annonce que le concert Tetra-flûtes qui a eu lieu le 6 mars a été une réussite.
- L'USM et l'Exécutif vont se rencontrer comme chaque année pour discuter des terrains, etc.
- Le Maire rajoute que le Concours international des pyromélodies baroques devrait se dérouler comme prévu les 16-17 septembre 2005, selon dernières informations reçues. La commune ne met que l'infrastructure, les cantonniers et les pompiers à disposition, le reste étant à charge des organisateurs. Certaines sociétés locales seront impliquées.
- La mise en scène du premier août pourrait être changée en faisant un film vidéo tourné avec les élèves sur la plaine du Grütli, en collaboration avec M. Petitpierre, de la Tribune de Genève et Mme Elliott, inspectrice. Ce film constituerait un souvenir sympathique au même titre que la "Tournée du facteur" réalisée il y a quelques années.
- Le Président rappelle la sortie du Conseil qui aura lieu le samedi 3 septembre 2005.
- Florio Togni prend la parole pour dire qu'il a été question que le comité d'Amadeus vienne présenter le programme assez rapidement avant leur conférence de presse, soit juste avant le prochain Conseil par exemple.
- Logo "Le Respect ça change la vie" à envoyer par email par le secrétariat à Florio Togni si possible.
- André Favre précise encore que la Grande sortie du Conseil aura lieu lors du Jeûne genevois, les 7-8-9-10 septembre 2006.

- Marie-Rose Charvoz souhaite qu'une journée ou un week-end soit organisé sous la forme d'une présentation des travaux des artisans, comme cela avait déjà été fait il y a une dizaine d'années.

g) Finances - FIN

Pierre Pricat rappelle que le plan décennal est basé sur la moyenne des dépenses réelles des années précédentes, et en incluant les investissements prévus, soit :

- parking de la mairie
- centre du village, y compris frais d'études
- combles de l'école + toit (infiltration)
- construction + aménagement routier du centre sportif
- frais d'étude crèche intercommunale à Berthet
- aménagement place de l'église
- assainissement des Carres
- collecteurs d'assainissement 2 à 5 (Essert, ZIAP, ...)
- aménagement du cimetière

Il précise qu'avec tout ça le budget est équilibré - à quelques petits milliers de francs de déficit près dans le pire des cas. Les tableaux de présentation de ces chiffres seront annexés au PV de cette séance.

A la question d'Alain Corthay sur l'éventualité de l'achat de la parcelle de La Tour, le Maire répond que le statu quo prévaut et qu'aucune discussion sérieuse n'a eu lieu pour l'instant. D'autre part, un investissement comme celui-ci n'entrerait pas en ligne de compte dans les comptes d'exploitation puisqu'il s'agirait de patrimoine financier, donc sans amortissement (rentabilité propre).

h) Action Sociale & Aide au Développement - ASAD

- Bernard Piguet rapporte que les aînés ont écrit une lettre aux autorités pour obtenir une réponse quand à la disponibilité d'un local à leur intention. Le Maire répond que l'ancien gîte des aînés va être réaffecté partiellement pour eux, en collaboration avec la musique, et en améliorant le chauffage de ce local. Par ailleurs, il n'y a pas d'autres locaux à disposition pour l'instant, mais une infrastructure est déjà prévue dans le projet de lieu intergénérationnel.
- Le repas de soutien à l'association Tarnovita a réuni une soixantaine de personnes ; ce fut un agréable moment de partage, ponctué d'un résumé des actions menées sur place.
- Marie-Rose Charvoz rajoute que Mme Carlier a fêté ses 90 ans la semaine passée, ce qui portera en octobre le nombre de femmes nonagénaires à 8 dans la commune, les hommes de cet catégorie d'âge étant au nombre de 3. Mme Dentand, la doyenne, est quasi centenaire.

i) Environnement & Espaces Verts - EEV

- Le Président prend la relève en informant que la commission des Routes a pris l'initiative de demander un devis à une entreprise de la place, pour envisager l'aménagement du giratoire de la route de Gy à l'entrée du village.
- Le Maire rappelle pour le principe les procédures, qui prévoient que l'Exécutif se charge des démarches administratives et financières comme les demandes de devis par exemple, afin qu'un certain ordre et une cohérence puisse être maintenus, les commissions étant là pour effectuer un travail de fond qui leur permet de faire toutes propositions utiles.

5) Divers

- a) **Travaux de modération du trafic :** Bernard Piguet transmet les doléances de certains de ses voisins concernant la suppression d'une dizaine de places de parking à la route de Covéry. D'après le Maire, les places qui vont être remises à la fin des travaux compenseront celles qui ont été provisoirement supprimées.
- b) **Bordures des routes :** Olivier Ménétrey interpelle l'Exécutif par rapport aux dégâts occasionnés lors du déneigement aux bordures des routes. Michel Périllat répond que le problème a déjà été discuté, des moyens vont être mis en œuvre pour régler ces problèmes ; quoiqu'il en soit, ce n'est pas un travail qui peut être effectué par les cantonniers car cela nécessite des machines spécialisées.
- c) **Communication sur les projets communaux :** Alain Corthay propose de s'adjoindre des spécialistes en communication pour informer la population sur les gros projets en cours, car c'est un vrai métier, et il serait dommage de répéter l'échec de 2002 par manque de communication efficace comme cela a été en partie le cas à l'époque. Le Conseil et l'Exécutif soutiennent cette initiative, même si cela a un coût qu'il faut prévoir. Des offres seront donc demandées.
- d) **Course des conseillers :** Le Président rappelle que cette traditionnelle course à travers les côteaux de Bernex aura lieu le 9 mai 2005 pour les personnes intéressées.
- e) **Présidence du Conseil :** Il rajoute qu'un petit repas est prévu à la buvette de la salle communale le 7 juin 2005 pour marquer la fin de son mandat de Président.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h10.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 28 avril 2005 à 20h15.

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

Florio Togni

Etienne Murisier

Annexes : - délibérations votées
- résumé du plan financier et investissements / amortissements prévus



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 17 mars 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 03/2005

OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR L'AMENAGEMENT DES COMBLES DE L'ECOLE COMMUNALE ET LA RENOVATION D'UNE CLASSE

Vu la nécessité de nouveaux locaux pour activités scolaires,

vu la possibilité d'aménagement d'un local vaste et agréable situé dans les combles de l'ancienne école communale,

vu l'autorisation de construire N° APA 21413-1 accordée le 5 juin 2003,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e et m et l'art. 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 10 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE

1. D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 400'000.- comprenant CHF 380'000.- pour l'aménagement des combles de l'ancienne école de Meinier et CHF 20'000.- pour la rénovation d'une classe ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir la dépense nette de CHF 380'000.- relative à l'aménagement des combles, après déduction de la subvention cantonale éventuelle, en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 21.331.07 de 2006 à 2025.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 20'000.- relative à la rénovation d'une classe, après déduction de la subvention cantonale éventuelle, en 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 21.331.08 de 2006 à 2025.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **28 avril 2005.**

Meinier, le 29 mars 2005



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 17 mars 2005 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 04/2005

PROPOSITION RELATIVE À LA VENTE D'UN LOT DE COPROPRIÉTÉ DU DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT IMMATRICULÉ AU FEUILLET 1691 N° 09 DE MEINIER CONSTITUÉ SUR LA PARCELLE N° 1647, LA PARCELLE ET LE DDP ÉTANT PROPRIÉTÉ DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE, AINSI QUE DE SERVITUDES PERSONNELLES CESSIBLES D'USAGE EXCLUSIF DE DEUX PLACES DE PARKING

Vu l'exposé des motifs,

vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, adoptés par délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1995 et approuvés par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1995,

Vu le projet d'acte de promesse de vente et d'achat établi par M^c Laurent Brechbuhl, notaire,

Vu les articles 80A al. 2 de la Constitution de la République et Canton de Genève, 30 let k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 13 des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,

Sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 11 VOIX POUR, SOIT A L'UNANIMITE

D'approuver la vente pour un montant de CHF 342'300.- par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie à Madame Claude-Hélène PELE d'un lot de copropriété portant N° 2.02 de 123 m² (28,67 millièmes) du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 1691 N° 9 de la commune de Meinier, situé au rez-de-chaussée du bâtiment N° 904 sis ch. de la Pallanterie 11 construit sur la parcelle N° 1647, ainsi que de servitudes personnelles cessibles d'usage exclusif de deux places de parking N° 45 et 46 grevant le DDP, propriétés de la fondation.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - **Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.**

Le délai pour demander un référendum expire le **28 avril 2005.**

Meinier, le 29 mars 2005